



# Les Musées d'Aurillac

## *Protocole sanitaire pour l'accueil du public scolaire dans les musées d'Aurillac*

### Préambule

Le protocole sanitaire mis en œuvre par les musées d'Aurillac pour le public scolaire prend en compte les spécificités des bâtiments, des activités et du public. Ces mesures veillent à assurer la sécurité sanitaire et le bon déroulement des animations. Il est indispensable que les dispositions du présent protocole soient respectées par tous, personnel, usager et public.

Ce protocole pourra être modifié en cas d'évolution de l'épidémie.



## ➤ NETTOYAGE DES MAINS

Une désinfection des mains est obligatoire à l'entrée des lieux pour tous les élèves et les adultes accompagnateurs, par friction hydro-alcoolique (disponible à l'entrée de chaque établissement).

Possibilité d'utiliser un point d'eau pour un lavage au savon pour les plus jeunes.

Nous comptons sur la vigilance des adultes accompagnateurs pour que cette mesure barrière soit respectée.

Dans le cadre de certaines visites qui requièrent des manipulation d'objets, les médiateurs des musées peuvent également demander aux élèves, en cours de visite, un nettoyage des mains pour la manipulation d'outils de médiation (exemple : fac-similés, fiches plastifiées...). A noter que tous les objets destinés à la manipulation sont préalablement désinfectés - ou isolés au minimum 24 h avant leur utilisation.

Il est impérativement demandé aux élèves d'apporter leur propre blouse de protection dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques.

## ➤ PORT DU MASQUE À PARTIR DE 6 ans

Le port du masque est demandé dans les musées d'Aurillac, à partir de 6 ans. Il doit couvrir le nez, la bouche, et le menton ; et doit être porté en continu. Les adultes accompagnateurs doivent veiller à ce que cette consigne soit respectée par le groupe dans tous les espaces.

## ➤ RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR LES GROUPES (non brassage des publics)

Des créneaux de visite sont spécialement réservés pour l'accueil du public scolaire dans les musées d'Aurillac. Aussi, le passe sanitaire n'est pas demandé à l'entrée des musées pour le public scolaire uniquement (adultes accompagnateurs et élèves). Cette mesure ne s'applique que si la réservation a été préalablement effectuée par les établissements.

Aussi, toute visite, qu'elle soit libre ou accompagnée doit obligatoirement faire l'objet d'une pré-réservation en ligne, via le site internet des musées (rubrique public scolaire). La réservation est effective lorsque le musée a reçu la fiche de confirmation complétée et signée par le chef d'établissement.

Les musées n'accueillent pas plus d'un seul groupe issu d'une même structure par demi-journée et par musées (un groupe le matin et un groupe l'après-midi).

➤ **RESPECT DE LA DISTANCIATION**

Dans les musées, en visite guidée, au-delà de 24 élèves, le groupe est systématiquement divisé en deux et pris en charge par les médiateurs dans des espaces différents pour garantir le respect des distanciations et assurer un confort général de visite.

Aux Écuries, il est possible de prendre un groupe jusqu'à 30 élèves sans recourir aux demi-groupes.

A la Sellerie, la jauge maximum est de 10 élèves.

➤ **AÉRATION DES SALLES**

Les salles sont régulièrement aérées en fonction des lieux et des conditions de conservation des œuvres (aération de 10 à 15 minutes en amont et en aval de la visite lorsque cela est possible).

➤ **DÉSINFECTION DES LIEUX DE PASSAGE**

Rampes d'escalier, casiers, vitrines, sanitaires, sont préalablement désinfectés à chaque passage de groupe.